

Edito

Nous avons la chance de vivre dans une commune qui est soumise à des risques majeurs moindres que les communes traversées par des voiries ou voies ferrées à fort gabarit, ou comportant une activité industrielle chimique ou bien encore situées en zone de haute montagne ou près d'un fleuve qui sort de son lit périodiquement.

Cependant, comme la règlementation nous le demande, nous mettons à votre disposition « ce guide » pour diffuser la connaissance des gestes qui sauvent en cas d'évènements graves mettant en danger un nombre important d'habitants ou leurs biens.

Je vous remercie de le lire avec attention pour qu'en cas de crise les bonnes attitudes soient des réflexes.

> Le Maire, Daniel JULLIEN

Un risque majeur c'est quoi?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou liés aux activités humaines dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réactions de la société.

Un risque majeur est caractérisé par son énorme gravité et sa faible fréquence tel qu'on peut oublier le risque et ne pas y être préparé d'où la nécessité d'une information préventive, droit fondamental du citoyen.

→ A quels risques sommes nous exposés ?

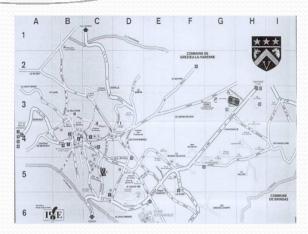
- →Inondation
- → Transport Matières Dangereuses
 - → Vigilance météorologique

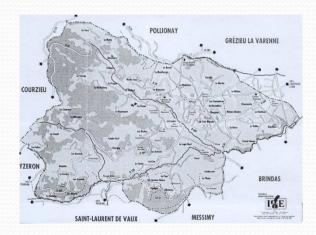
→ Le DICRIM

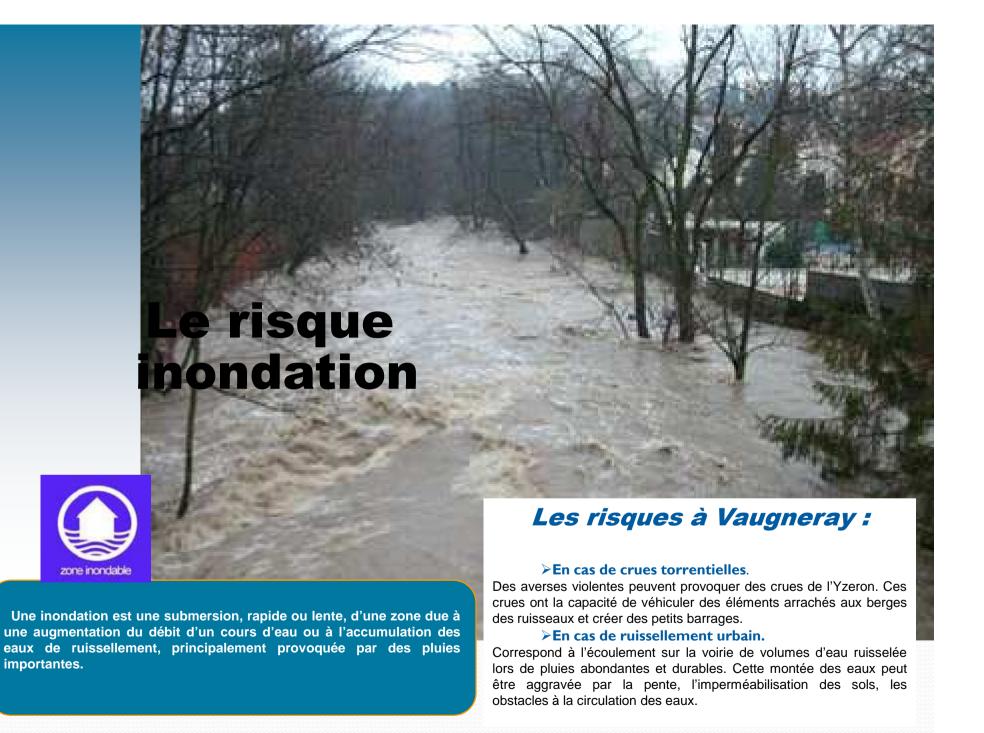
Le document d'information sur les risques majeurs (DICRIM) a été réalisé dans le but de minimiser l'impact d'un risque majeur sur les personnes, les biens et l'environnement. Il permet donc de :

- → Recenser les risques auxquels la population de Vaugneray est exposée.
- → Décrire les mesures de prévention prévues pour limiter leurs effets.
- → Présenter l'organisation des secours.
- →Informer sur les consignes de sécurité à respecter pour se protéger.

Ce document est évolutif, il sera complété au fur et à mesure des connaissances et des enseignements et des expériences acquises.









Même si vous ne résidez pas dans un secteur à risque, il est important de connaître les consignes de sécurité

Mesures de prévention :

- ➤ L'extension du Plan de Prévention des Risques de L'Yzeron est en cours de réalisation. Il précisera la réglementation d'urbanisme applicable en zone de risque.
- >Aménagement des berges de l'Yzeron à Planche Billée.
- ➤ Bassins de rétention au bas de la rue Dronaud.
- ➤ Bassin d'orages à la place de l'ancienne station d'épuration

Consignes de sécurité

Avant

- *Prévoir les gestes essentiels :
 - -réserve d'eau potable
 - -rassembler papiers, argent, médicaments
- *Mettre à l'abri les produits toxiques, les véhicules, les objets de valeur...

Pendant

- *Fermer portes, fenêtres, aérations,...
- *Couper les alimentations en gaz et en électricité.
- ✗ Se réfugier dans les étages.
- *Ecouter France Info.
- *Ne téléphonez qu'en cas de besoin afin de libérer les lignes pour les secours.

Après

- *Ventiler les pièces (solution préférable au chauffage).
- *Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques.
- *Chauffer dès que possible.
- *Assurez-vous à la mairie que l'eau du robinet est potable.
- *Évaluez les dommages et renseignez vous auprès de votre assureur.

Les Bons réflexes



Montez dans Fermez tout

les étages



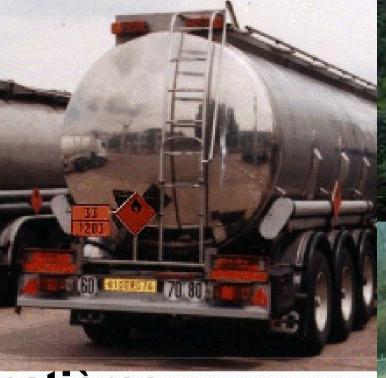
Coupez le gaz et l'électricité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas





Le risque Transport matières Dangereuses Un trans susceptible

Un transport de matières dangereuses est un véhicule transportant des substances susceptibles en cas d'accident d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement, en fonction des ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer.

Ce risque est par définition diffus et ne peut être localisé précisément. La commune de Vaugneray est traversée par des routes départementales, la D489, la D50, la D128. Dans les zones urbanisées, l'existence d'installations commerciales ou industrielles nécessite l'approvisionnement en produits dangereux (hydrocarbures dans les stations services, de chlore pour les piscines ou une station de traitement des eaux).

➤ Quels sont les risques et accidents liés au Transport de Matières Dangereuses (TMD) ?

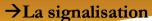
Explosion Suite à un choc ou au mélange accidentel de produits, avec des risques de traumatisme

direct ou par onde de choc

Pollution De l'eau, de l'air et du sol

Incendie Provoque des risques de brûlure ou d'asphyxie

Toxicité Toxicité de l'air, des eaux, des sols et de l'ensemble de la biosphère. L'intoxication pouvant être provoquée par ingestion, inhalation ou simple contact.



La signalisation des matières dangereuses sur les véhicules sert à informer des services de secours du danger spécifique en cas

d'accident

33 1203

Code danger Code matière code danger 33
code matière 1203

symbole du danger

1er chiffre = Danger principal

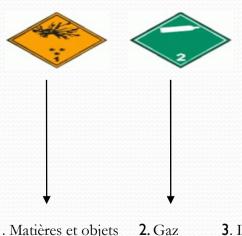
- 1 Matière, objet explosible
- 2 Gaz
- 3 Liquide inflammable
- 4 Solide inflammable
- 5 Comburant
- 6 Matière toxique
- 7 Matière radioactive
- 8 Matière corrosive
- 9 Dangers divers

Le redoublement de chiffre sur le code danger indique une intensification du risque.

Ex: 266, gaz très toxique

> Symboles de danger

Une plaque étiquette de danger en forme de losange annonçant, sous forme de pictogramme, le type de danger prépondérant de la matière transportée. Ces losanges sont fixés de chaque côté et à l'arrière du véhicule.



I. Matières et objets explosibles

2. Gaz

3. Liquides inflammables



4.2 Matières sujettes à l'inflammation. spontanée.

4.3 Matière qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables



5.1 Matièrescomburantes5.2 Péroxydesorganiques



6.1 Matières toxiques6.2 Matières infectieuses



- 7. Matières radioactives
- 8. Matières corrosives
- 9. Matières et objets dangereux divers

Les bons réflexes

> Si vous êtes témoin d'un accident :

- → Protéger les lieux du sinistre par une signalisation adaptée.
- → Donner l'alerte en appelant soit les pompiers (18 ou 112), ou la gendarmerie au 17.
- → Dans votre appel précisez le lieu, le moyen de transport, la présence ou non de victimes, le code matière du produit et le code de danger, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite,...).
- → Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit.
- → Quitter la zone de l'accident.

Ce qu'il faut faire

- Ecoutez la radio
- En cas de fuite de produits
- Ne pas toucher le produit (en cas de contact, se laver et si possible se changer).
- Quitter la zone d'accident perpendiculairement à la direction du vent.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.
- Si vous êtes confiné dans un bâtiment
 - Bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...) et arrêter la ventilation pour empêcher la propagation des produits toxiques.
 - En cas de picotements ou d'odeur forte, respirez à travers un mouchoir mouillé

> II ne faut surtout pas

- Aller chercher ses enfants, ils seront pris en charge par l'école
- Fumer ou manipuler des objets susceptibles de générer des flammes ou des étincelles









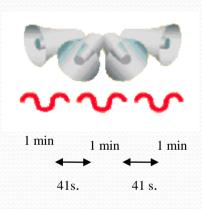




L'alerte

Selon la nature de l'évènement, l'alerte peut être donnée par différents moyens :





> L'alerte par sirène

En cas de danger, un signal est émis par une sirène. Ce signal est un son modulé (montant et descendant) qui dure 3 fois 1 minute espacées de 5 secondes.



> Panneau lumineux

Des messages seront diffusés sur le panneau lumineux situé Place de la Mairie



> La fin d'alerte

La sirène donne le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes

30 s.

Si une alerte est émise par ces différents moyens, mettez-vous à l'abri dans un local fermé, écoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité qui vous seront données.

Des essais de Sirène seront effectués tous les 1ers Mercredis des mois pairs

Les bons réflexes

Dans toute les situations, ce qu'il faut faire et ne pas faire!

Avant:

- ✓ Prenez connaissance des risques qui concernent votre commune et sachez vous en protéger.
- ✓ Prévoyez de pouvoir disposer rapidement d'une radio à pile, d'une lampe de poche, de vêtements chauds ainsi que de vos papiers personnels et traitements médicaux le cas échéant.





Au moment de l'alerte :

- ✓ Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités en charge de votre sécurité.
- ✓ Mettez vous à l'abri.
- ✓ Coupez les réseaux (gaz, électricité, eau).
- ✓ Ni flammes ni étincelles! En cas d'émanation de produit toxique, vous pourriez provoquer une explosion.
- ✓ Tenez-vous à l'écoute de la radio :
- √ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants les mettront en sécurité.
- ✓ Ne téléphonez pas afin de laisser libre les lignes pour les secours.
- ✓ Ne gênez pas l'arrivée des secours et leur intervention.





Après:

- ✓ En cas de confinement, attendez l'accord des autorités pour sortir des bâtiments.
- ✓ En cas d'évacuation des bâtiments, ne réintégrez pas ceux-ci ni ne rebranchez les réseaux sans autorisation.
- ✓ Restez vigilants et prévenez les autorités de tout danger.



La vigilance intempéries





La commune n'est pas à l'abri d'orages, de fortes précipitations, de vent violent, de chutes de neiges/verglas. Ce sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement pouvant entraîner des conséquences graves.





➤ Effets sur la population : personnes sans abri, personnes blessées...



Les dommages sur les biens : habitations, cultures, ouvrages endommagés ; paralysie de la circulation, détérioration des réseaux (électricité, téléphone,...)

>Les conséquences sur l'environnement : chutes d'arbres, pollutions,...

Nos mémoires se souviennent de la tempête de décembre 1999, responsable de nombreux dégâts.





La bonne information

> L'alerte météorologique

Météo France diffuse tous les jours, une carte de vigilance informant des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

Une couleur est attribuée à chaque département, selon les dangers potentiels associés aux conditions météo prévues. L'alerte sera diffusée par la presse locale et les médias.

Suivez l'évolution météo, en consultant les cartes de vigilances sur <u>www.meteo.fr</u> ou en consultant les prévisions météo par téléphone : 3250

* 0.34€/min



Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenezvous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics. Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique : des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux (exemples : mistral, orage d'été) sont en effet prévus.

Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique

Pas de vigilance particulière.

FORTES PRECIPITATIONS

- Soyez prudent face aux conditions de circulation pouvant être difficiles.
- Si vous habitez en zone habituellement inondable. prenez les précautions d'usage.
- * Respectez les déviations mises en place.

ORAGES



30

- Évitez l'utilisation du téléphone et appareils électriques
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Mettez à l'abri les objets sensibles au vent
- Soyez prudent, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisirs.

VENTS VIOLENTS

- Risque d'obstacle sur les voies de circulation
- * Risque de chutes de branches et d'objets
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés
- Limitez vos déplacements
- × N'intervenez pas sur les toitures.

NEIGE/VERGLAS

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer
- × Privilégier les transports en commun
- Munissez-vous d'équipements spéciaux en cas de déplacement

CANICULE

- * Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais (climatisé, ventilé)
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif
- × Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (12 h - 17 h)

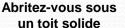
Les bons réflexes













★ Evitez les déplacements. * Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture.

ORAGES

- × Évitez l'utilisation du téléphone et appareils électriques.
- Évitez les déplacements.

FORTES PRECIPITATIONS

* Risque d'inondations important.

Visibilité réduite.

- ➤ Mettez à l'abri les objets sensibles au vent
- Évitez les activités extérieures de loisirs.
- * Abritez-vous hors des zones boisées.
- ➤ Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule.

VENTS VIOLENTS

- * Risque de chutes d'arbres et d'objets
- Voies impraticables
- * Restez chez vous et évitez toute activité extérieure.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.

NEIGE/VERGLAS

- * Route impraticable et trottoirs glissants
- Évitez les déplacements
- * Mettez vous à l'écoute de vos stations de radios locales
- * Protégez vos canalisations d'eau contre le gel

CANICULE

Idem canicule vigilance orange.

- * N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider
- Prenez des nouvelles de vos voisins, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés

Ne montez pas

sur les toits

Ne téléphonez pas.

Le Plan Communal de Sauvegarde

Le DICRIM vous informe des risques majeurs pouvant affecter votre commune et de la conduite à tenir en cas de survenue d'un évènement.

Au delà de cette information individuelle, la Mairie de Vaugneray a mis en place un outil d'aide à la gestion de crise : le **Plan Communal de Sauvegarde.**

Ce plan définit une organisation réactive des services et moyens communaux en cas d'accident majeur qui permettront d'assurer au mieux la sauvegarde de Vaugneray.

En cas de crise, un poste de commandement communal de crise est ouvert en mairie pour coordonner les actions des équipes sur le terrain et pour répondre aux attentes des citoyens.

Le PCS recense :

- Les missions à remplir par les agents et élus de la collectivité pour chaque type de situation (évacuation, hébergement provisoire, ravitaillement, mise en sécurité de sites sinistrés...) :
- L'ensemble des moyens communaux et privés (humains, matériels,...) qui permettront d'assurer la sauvegarde des habitants, de leurs biens et de leur environnement.

Si le sinistre est très important, le Préfet déclenche le plan ORSEC.

Ce plan ne pourra toutefois fonctionner qu'avec la participation de l'ensemble de la population : une bonne connaissance des consignes de sécurité communiquées et réflexes à adopter permettra à chacun de contribuer à la sécurité de tous.

Les muméros utiles



Pompiers	18
Samu	15
Appel d'Urgence	112
Gendarmerie	17
Urgence GDF dépannage	08 10 68 60 03
Urgence EDF dépannage	08 10 76 17 73
Mairie	04 78 45 80 48
Météo France Rhône	04 72 35 40 23
DDE	04 78 60 75 37

France Inter	100.1
France Info	. 105.4
Radio Scoop	92.0

Pour en savoir plus

Le site de Vaugneray

www.vaugneray.com

Syndicat de l'Yzeron – SAGYRC

www.riviere-yzeron.fr

Document Départemental sur les Risques Majeurs

www.rhone-pref.gouv.fr/sidpc/DDRM.PDF

4 @

Portail national sur les risques majeurs

www.prim.net

Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais

www.coteauxlyonnais.com